Institut de Droit Pratique
Formation & Mooc

5 -7 rue Villehardouin 75003 Paris Tél : 01.53.26.95.52 Email : info@idp-formation.com Internet : www.idp-formation.com

Accompagnement juridique et social dans les problèmes d'argent

Formation secteur social & sanitaire

Public :

- Travailleurs sociaux : AS, CESF, MJPM...
- Juristes d'associations et de MJD
- Conseillers du travail
- Médiateurs
- RRH
- Tous professionnels confrontés aux problèmes juridiques des particuliers

Support :

Importante documentation en PDF, dont certains éléments sont également vendus séparément à la Boutique du Droit

Pourquoi cette formation ?

Avec environ un million de dossiers de surendettement en cours, on mesure l'étendue des problèmes d'argent. Mais ils ne se résument pas au surendettement : consommateur floué, frais bancaires abusifs, crédit à la consommation, procédures contentieuses, saisies, expulsion locative.... les situations auxquelles les professionnels de l'accompagnement social sont confrontés sont innombrables et nécessites qu'ils soient outillés pour renseigner ou orienter les personnes concernées, voire intervenir directement lorsqu'il y a urgence.

Objectifs :

- Qualifier en droit les problèmes qui vous sont exposés.
- Comprendre la portée des actes que peut recevoir une personne confrontée à des problèmes d'argent (assignation, sommation, injonction, commandement, signification, etc.).
- Comprendre les différentes procédures auxquelles les personnes peuvent être confrontées et les accompagner dans leurs démarches (surendettement, expulsion locative, injonction de payer, saisies, litiges avec les banques...)
- intervenir verbalement ou par écrit auprès d'une banque, d'un organisme de crédit, d'un bailleur, d'un huissier, ou de tout interlocuteur du justiciable ou de l'usager, en vous appuyant sur des bases légales et jurisprudentielles (exemple : en cas de saisie du compte bancaire, ce n'est pas seulement un équivalent RSA que peut récupérer le saisi, mais toutes les sommes qui ne sont (en principe !) pas saisissables à la source, comme la fraction non saisissable du salaire et les prestations familiales.

Programme :

LA DÉFENSE DU CONSOMMATEUR
- Obligation d'information préalable du professionnel
- Les vices du consentement (erreur, dol, violence)
- Les clauses abusives
- Les infractions pénales : tromperie, publicité mensongère, abus d'ignorance et de faiblesse…

LITIGES AVEC LES BANQUES ET LES ORGANISMES DE CREDIT
- Spécificité du crédit : devoir de conseil et de mise en garde de l'emprunteur par le prêteur, forclusion en matière de crédit à la consommation, susceptible d'éviter le paiement de la dette, y compris dans le cadre d'une procédure de surendettement.
- Contentieux des frais bancaires

LE RECOUVREMENT DE CRÉANCES ET LES SAISIES
- Les prescriptions (permet de contester de nombreuses dettes)
- Harcèlement du débiteur
- Étapes d'une procédure (relance, mise en demeure, sommation, procès, commandement, recours, saisie)
- Procédure d'injonction de payer et recours
- Descriptif des principales saisies et recours

LE SURENDETTEMENT ET LE RÉTABLISSEMENT PERSONNEL
- La notion de débiteur de bonne foi.
- Procédure de surendettement devant la commission
- Les différentes orientations (plan, moratoire, PRP...)
- Suspension des saisies, des paiements et de l'expulsion
- Rétablissement personnel avec ou sans redressement judiciaire
- Astuces visant à contester certaines dettes.

L'EXPULSION LOCATIVE
- Dispositions visant à prévenir l'expulsion
- Déroulement et étapes de la procédure
- Recours du locataire ayant fait l'objet d'un jugement d'expulsion.

Durée :

Durée : 21 heures sur 3 jours consécutifs (possibilité de journées non consécutives en Île de France)

Coût :

3990 € + frais de mission hors Paris *(exonéré de TVA)*